

Règlement du refuge Cresta Bivouac



Utilisation

Le bivouac se trouvait autrefois au Mischabeljoch et est donc fonctionnel et aménagé simplement. En 1997, les membres du club du CAS de Saas l'ont réaménagé à son nouvel emplacement au prix de nombreuses heures de travail. Il y a 6 à 8 places de couchage avec des matelas neufs, une table à manger et un coin cuisine simplement équipé avec un nouveau four à gaz. Il n'y a pas d'eau courante à disposition. Autour de la cabane, il y a de la neige à faire fondre toute l'année. Veuillez donc faire vos besoins dans les toilettes sèches en dessous de la cabane ! Il n'y a pas d'électricité ni de téléphone. Le réseau mobile est en général bien connecté.

Réservation: https://sac-saas.ch/cresta_bivak/

Taxen

Catégorie A -> CHF 23.00

Membres CAS / CAI / DAV

Catégorie B -> CHF 8.-

Jeunes membres OJ du CAS / CAI / DAV

Catégorie C -> CHF 33.-

Non-membres à partir de 18 ans

Catégorie D -> CHF 12.-

Non-membres jusqu'à l'âge de 17 ans révolus

Coordonnées bancaires

SAC Sektion Saas

Walliser Kantonalbank

IBAN: CH27 0076 5000 T087 2147 9

Règles de base pour le séjour au bivouac

- Les visiteurs de la cabane prennent soin du bivouac et de l'inventaire.
- Les nuitées et les visites journalières doivent être inscrites dans le livre de la cabane.
- Ne visite notre bivouac que si tu es en bonne santé.
- La prudence est de mise lors de l'utilisation de gaz et de feu.
- La cabane doit être laissée propre.
- Tout dommage ou défaut doit être immédiatement signalé au responsable de la cabane.
- Ramène tes déchets dans la vallée !

Renseignements - le bivouac n'est pas gardé

Chef de la cabane

Alessandro Marino

Mobile +41 76 447 98 83

Email: crestabivak@sac-saas.ch

Dernière adaptation

Réunion du comité 08.10.2024